



Le Saint-Siège

*Discours à l'Ambassadeur d'ESPAGNE,
S.E.M. Gonzalo PUENTE OJEA**

16 novembre 1985

Monsieur l'Ambassadeur,

1. Il me plaît, au moment où vous venez me présenter les Lettres qui vous accréditent comme Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire d'Espagne près le Saint-Siège, de vous souhaiter cordialement la bienvenue et de vous remercier pour les sentiments de proche adhésion que vous avez bien voulu me transmettre de la part de Sa Majesté le Roi Don Juan Carlos I. Je vous demande à mon tour de bien vouloir transmettre à Sa Majesté mes meilleurs vœux et l'assurer de mes prières au Très-Haut pour le bien spirituel de la très chère nation espagnole.

Vous venez représenter près le Siège de Pierre une nation qui tout au long des siècles s'est caractérisée par sa qualité de catholique comme en témoigne ce que nous pourrions appeler une triple tradition ou héritage.

Héritage historique: la péninsule ibérique fut un des premiers territoires à accueillir la prédication de la Bonne Nouvelle du salut. Pour sa communauté chrétienne ce fut un légitime motif d'honneur d'affirmer ses racines apostoliques, proclamant la présence de Saint Paul sur son sol et ayant fait de Saint Jacques son Apôtre patron et protecteur qu'elle vénère depuis des temps immémoriaux. Depuis son affirmation même comme État Indépendant, l'Espagne a toujours maintenu des liens très étroits avec le Siège Apostolique.

Héritage religieux: en effet, le peuple espagnol a fait de la foi catholique un élément inné de l'âme hispanique, inspirateur de ses vertus morales, qui se trouve à la base de ses institutions elles-mêmes.

Héritage missionnaire: la vitalité de la communauté chrétienne de votre pays a projeté la lumière

de l'Évangile dans le monde grâce à l'œuvre évangélique généreuse et dévouée d'un grand nombre de ses fils illustres qui ont enrichi ainsi l'Église universelle avec les fruits abondants de nouveaux peuples qui ont pu renaître par la foi à une vie nouvelle.

C'est cet héritage d'un glorieux passé qui a marqué la vie de cette noble nation dans l'histoire, et qui aujourd'hui encore, subsiste comme j'ai pu l'apprécier durant les visites pastorales au cours desquelles j'ai vécu, tout au long de votre territoire, d'inoubliables journées de foi et d'espérance, expression d'une profonde vie religieuse.

2. Dans le déférent discours que vous m'avez adressé, j'ai écouté avec satisfaction les références que vous avez faites au sujet de la contribution de ce Siège Apostolique à la cause de la civilisation, de la culture et du droit des hommes et des peuples; celles également au sujet du rayonnement universel des valeurs profondément enracinées dans la vision chrétienne de la vie.

L'Église, fidèle au mandat de son divin Fondateur, consacre tous ses efforts à la noble cause de la promotion intégrale de l'homme et des nations, d'accord avec la mission qui lui est propre et qui la pousse à exercer son ministère en surmontant toutes les motivations terrestres ou tous intérêts particuliers. Comme l'enseigne le Concile Vatican II dans la Constitution *Gaudium et spes*: «Par son universalité même, l'Église peut constituer un lien très étroit entre les différentes communautés humaines et entre les différentes nations, pourvu qu'elles lui fassent confiance et lui reconnaissent en fait une authentique liberté pour l'accomplissement de sa mission» (n.42).

Depuis le domaine qui lui est propre et avec l'autonomie et l'indépendance qui lui reviennent, l'Église est vivement intéressée à la promotion de tout ce qui aboutit au plus grand bien de la personne humaine et des groupes sociaux, cellules fondamentales de la société. Il n'est pas superflu, à cet égard, de rappeler aux autorités publiques que, dans l'ordonnance légale des activités des individus et des différents groupes sociaux «les droits du pouvoir ne peuvent être compris autrement que sur la base du respect des droits objectifs inviolables de l'homme» (cf. *Redemptor hominis*, n. 17). Ce caractère sacré de la personne humaine et de sa dignité doit façonner les relations entre les individus et les groupes pour que de cette manière, les droits légitimes soient protégés et que la société puisse jouir d'harmonie et de stabilité.

3. Au niveau de la communauté internationale, le Saint-Siège n'épargne aucun effort pour continuer à apporter sa contribution particulière à la cause d'une meilleure entente entre les nations, en renforçant les valeurs morales et spirituelles qui rapprochent les peuples et permettent de surmonter les divisions et les barrières qui entravent énormément la bonne entente et la solidarité effective entre les membres de la famille humaine.

Monsieur l'Ambassadeur, en vous assurant de ma bienveillance dans l'accomplissement de la mission que vous entreprenez aujourd'hui, je vous demande de vous près de leurs Majestés le Roi et la Reine, près de votre gouvernement et de vos autorités, l'interprète des plus déférentes

salutations du Pape, tandis que pour tous mes bien-aimés fils d'Espagne j'invoque du Très Haut d'abondantes et bénéfiques grâces.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française 1986 n.3 p.2.*

© Copyright 1985 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana